

Tél: 04.76.05.52.82 Fax: 04.76.05.56.92 Email: contact@changeur.immo www.immobilierechangeur.com

Liste des pièces à fournir pour la gestion de votre bien

Pièce d'identité et/ou Kbiss de la société
RIB (si règlement des rééditions par virement)
☐ Titre(s) de propriété
Diagnostics obligatoires: * Attestation de superficie habitable (cf. loi ALUR de mars 2014), * Diagnostic de recherche d'amiante (uniquement pour les appartements, validité permanente si absence d'amiante, à défaut validité de 3 ans), * Diagnostic de recherche de plomb (pour tout type de bien construit avant 1949, validité permanente si absence de plomb, à défaut validité de 6 ans, Attention: travaux obligatoires si plomb de catégorie 3), * Diagnostic de performance énergétique (validité 10 ans) * Diagnostic électricité (pour toute installation de plus de 15 ans, validité 6 ans) * Diagnostic gaz (pour toute installation de plus de 15 ans, validité 6 ans)
Règlement de copropriété (extraits à annexer au bail depuis la loi ALUR)
Dernier décompte annuel de charges (calcul exact des charges récupérables)
Taxe foncière (Taxe d'Ordures Ménagères récupérable)
Assurance Propriétaire Non Occupant (assurance responsabilité civile délictuelle obligatoire depuis la loi ALUR)
Derniers justificatifs de l'entretien des équipements du bien si nécessaire (entretien de la chaudière, ramonage de la cheminée, entretien du poêle, vidange de la fosse, ect)
Si le bien est déjà loué : dossier complet du locataire, dépôt de garantie, coordonnées du gestionnaire, du locataire et toutes informations utiles.
Fiche de renseignement relative à la loi ALUR complétée et signée pour les besoins du bail (document interne à notre agence à compléter ensemble).

SARL unipersonnelle IMMOBILIERE CHANGEUR au capital social de 10.000 Euros, Siège social : Angle rue Rose Sage et rue genevoise - 38500 VOIRON, N°Siret 789 350 279 00012 RCS Grenoble APE6831Z, Carte professionnelle CPI 3801 2018 000 027 005 gestion et vente, Garantie financière GFC GRENOBLE

